

SEA SMAGY

Syndicat d’Eau et d’Assainissement de St Martin d’Abbat & Germigny des Prés

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Syndical du 6 Décembre 2019

Date de convocation : 28/11/2019

Fiche de présence :

P : présent
E : excusé
R : représenté

Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
CHAVANEAU Fabrice	P	BERTHON Patrick	P
GESSAT Gilbert	ER	DELAS Thierry	P
PELLETIER Lucette	P	GOUMAND Marie-Françoise	E
THION Denis	P	HEMELSDAEL Philippe	E
THUILLIER Philippe	P	PELOILLE Laurent	E
TURPIN Joël	E	VOISE Yannick	P

Ouverture de séance : 19H00

Secrétaire de séance : PELLETIER Lucette

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 8 Août 2019

Ordre du jour :

- Délibération pour engagement de crédit avant BP 2020.
- Délibération pour Indemnité de Conseil au Trésorier.
- Délibération pour tarifs 2020 et rapport d’activité 2018.
- Délibération pour demande de subvention pour mise en place compteurs de sectorisation.
- Décision modificative du Budget eau 2019
- Affaires diverses.

• **Engagement de crédit avant BP 2020 :**

En prévision de l’exercice budgétaire 2020, le Président sollicite l’autorisation d’engager des dépenses d’investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits à la section d’investissement du budget 2019. Après délibération, le Conseil à l’unanimité approuve la délibération 2019-08.

• **Indemnité du Trésorier :**

Le Président rappelle que l’Indemnité de Conseil sollicitée par la Trésorerie s’élève à 373,22€. Après délibération, le Conseil décide d’accorder 50% de l’indemnité sollicitée pour l’année 2019 et approuve à l’unanimité la délibération 2019-09.

• **Tarifs 2020 & rapport d’activité 2018 :**

Le Président informe le Conseil des volumes produits et facturés pour l’année 2018. Il indique un volume facturé de 190 000 m³ à comparer aux 140 000 m³ de l’année 2017. La différence s’expliquant par une période de relèvement pouvant couvrir en partie l’été 2017 et 2018, ce qui a conduit à une facturation en hausse par rapport à l’année précédente.

Le Président précise que nos tarifs sont en général légèrement inférieurs à la moyenne des tarifs pratiqués par les communes environnantes, et que compte tenu des besoins futurs pour le renouvellement de réseaux de distribution anciens, propose une augmentation d’environ 3%. A l’occasion des prochains relevés, une information sur l’âge des réseaux sera faite aux abonnés.

Pour l’eau potable, le Président propose un prix unitaire de l’eau potable de 0.74€/m³ (hors redevances pour l’Agence de l’Eau) et un abonnement annuel à 54€. Pour l’assainissement, un prix unitaire de l’eau traitée de 1.18€/m³ (hors redevances) et un abonnement annuel à 72€.

Après délibération, le Conseil à l’unanimité approuve les tarifs 2020 et la délibération 2019-10. Le rapport d’activité 2018 est transmis aux maires des 2 communes.

- **Demande de subvention pour mise en place de Compteurs de Sectorisation :**

Lors du Conseil Syndical du 8 Août, les membres du Conseil se sont prononcés pour la mise en place de compteurs sans l'assistance d'une AMO. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne confirme qu'une subvention de 70% peut être attribuée sans cette assistance.

Les devis reçus s'élèvent à 22 400€ HT pour la partie débitmètres + télégestion et 5 222,58€ HT pour le terrassement + accessoires de raccordement au réseau, soit un total de 27 622,58€ HT.

Le Président propose de solliciter l'aide financière de l'AELB. Une subvention complémentaire de 10% sera sollicitée au titre de la DETR pour laquelle ce type d'opération est inscrit dans la catégorie des opérations éligibles et prioritaires.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité adopte le projet, autorise le Président à solliciter les aides au titre de la DETR et de l'AELB et approuve la délibération 2019-11.

- **Décision modificative du Budget Eau :**

Le Président explique que l'augmentation des recettes liées à la vente d'eau, nous conduit à devoir augmenter la part des redevances à reverser au budget assainissement. Le Budget Eau sera rééquilibré ainsi : Dépenses de fonctionnement +50 000€, Recettes de fonctionnement +50 000€. Après délibération, le Conseil à l'unanimité approuve la délibération 2019-12.

- **Affaires diverses :**

- ✓ **Prélèvement mensuel automatique :** A l'issue de cette première année de mise en place du prélèvement mensuel, les derniers prélèvements d'octobre ont été suivis par les ajustements rendus nécessaires par les consommations réelles relevées. Ce travail d'ajustement à traiter au cas par cas, génère une charge supplémentaire pour notre service. Malgré tout le prélèvement mensuel semble satisfaire nos abonnés car nous avons enregistré une dizaine de demande de souscriptions supplémentaires pour 2020.
- ✓ **Surconsommation 2018 :** Les relevés des consommations d'eau potable en 2018 ont mis en évidence des surconsommations liées à des fuites après compteur. 3 fuites importantes (supérieures à 1000 m³) ayant été révélées lors de la relève. L'application des règles définies par le *Code Général des Collectivités Territoriales* régissant les éventuelles prises en charge par le SEA, conduit à une perte d'environ 3 800 m³ pour le Syndicat.
- ✓ **Aides bonifiées de l'AELB en matière d'assainissement collectif :** l'Agence de l'Eau Loire Bretagne nous a informés que notre système d'assainissement figure dans la liste des systèmes prioritaires et que des travaux de réhabilitation d'un réseau EU ayant pour but de réduire les entrées d'eau claire, peuvent être subventionnés à hauteur de 50% à condition d'avoir été identifiés par une étude extérieure. Les travaux envisagés pour notre réseau des Brosses d'un montant global de 12000€, répondent à ces conditions. La convention d'assistance technique avec la DST qui assure actuellement le suivi de notre station d'épuration, permet de bénéficier d'une aide pour la préparation d'un cahier des charges de consultation pour cette étude. Le Conseil Syndical émet un avis favorable pour cette démarche. Le Président précise qu'en raison des nombreuses entrées d'eaux claires, la STEP traite actuellement un volume d'EU correspondant au double du volume produit par notre forage, ce qui est préjudiciable à un bon fonctionnement. Des rejets (pompes vide caves ou trop plein) ont été identifiés et font l'objet de courriers de rappel à l'ordre.
- ✓ **Rétrocession des réseaux privés :** L'association du Clos des Abeilles (2 constructions en cours et poste de relevage non opérationnel) sera relancée par la mairie de SMA. Pour le Clos des Tilleuls, la rétrocession se fera à l'été 2020.

- ✓ **Étude patrimoniale :** Altéreo en charge de l'étude, a terminé les relevés GPS à la mi-octobre avec l'aide de nos agents pour le repérage des organes hydrauliques sur le terrain. Cette aide indispensable, s'est déroulée au détriment du travail de bureau retardant d'autant l'envoi des factures. Le Président présente au Conseil les plans reçus pour vérification. Ce travail conséquent représentant environ 40 plans au format A0, a permis de localiser précisément (<10 cm) tous les organes du réseau d'eau potable.

La prochaine étape pour cette étude sera la modélisation du réseau avec l'exploitation des informations fournies par la sectorisation.

- **Questions diverses :**

Forage en cours sur le nouveau site d'Antartic : Des écoulements d'eau importants ont été remarqués dans les fossés suite à des tests. La mairie de SMA qui n'a pas d'information pour ce forage, fera une demande auprès d'Antartic.

Fin du compte rendu

La séance est levée à 20h45

Le Président,

Le Secrétaire,

Les Membres,